



Cotisation saison 2019/20
R.F.C. ORP-NODUWEZ



QUE COMPREND UNE COTISATION ?

Afin de garantir à vos enfants la pratique de leur sport favori dans les meilleures conditions, nous vous demandons, comme pour toute autre pratique sportive, une cotisation annuelle qui permettra de couvrir :

**l'affiliation annuelle à l'Union Belge,
l'assurance contre les accidents de jeu,
les frais de fonctionnement,
l'encadrement proche de l'enfant par des entraîneurs compétents et motivés,
du matériel de qualité,
de nouvelles infrastructures,
Les entraînements (2x par semaine) et les matches dès les U8 (Festifoots en U7),
les tournois,
la visite de Saint-Nicolas ...**

Vos enfants méritent ce qu'il y a de mieux, nous le savons! C'est pourquoi, dès cette nouvelle saison 2019/2020, le RFC Orp-Noduwez a décidé de compléter son offre par un pack kids All-in comprenant

Géré au niveau de l'équipe :

Un maillot et un short

Equipement individuel :

Une paire de chaussettes

Un survêtement

Un pantalon de training

Un sac de foot*

Une réduction est possible pour toute commande passée par les parents auprès de notre fournisseur.

Le RFC Orp-Noduwez, c'est le foot familial qui gagne grâce à vous.

*Cet équipement sera octroyé une année sur deux, en alternance avec une veste de pluie.

COTISATION 2019/20

U6

165 €

135 € Pour le 2ème enfant de la même famille

95 € Pour le 3ème enfant de la même famille

U7, U8 ET +

195 € si paiement avant le 31/08

220 € si paiement après le 31/08

165 € Pour le 2ème enfant de la même famille

110 € Pour le 3ème enfant de la même famille

VÉTÉRANS

125 €

**Date limite de paiement sur le compte du Royal Football Club Orp-Noduwez
BE13 0682 4525 6039 au plus tard le 30/10/2019***

Nous informons chaque parent qu'un remboursement pour « frais d'affiliation à un club sportif » (entre 35 et 50 euros) peut être obtenu auprès de votre mutuelle; la personne responsable de notre club remplira l'attestation fournie pour autant que la cotisation soit payée dans son entièreté.

Chaque parent rencontrant des difficultés financières ou autres pourra s'adresser au coordinateur qui fera suivre au trésorier lequel décidera de mesures au cas par cas.

En cas de non-paiement ou paiement partiel après la date limite du 30 octobre, l'enfant pourra éventuellement participer aux entraînements mais ne sera pas éligible pour les matchs de championnat.

Vous avez besoin de précisions ou vous désirez inscrire votre enfant ?
Contactez Cécile

contact@rfcorpnodewez.be
Téléphone: 0497/69.48.42